

Actualité



## Chèque énergie : nouveautés 2019

En 2018, le dispositif « chèque énergie » a remplacé les tarifs sociaux.

En 2019, les montants des chèques énergie sont augmentés de 50 euros et 2 millions de ménages supplémentaires en bénéficieront.

Un **arrêté** vient d'être publié. En résumé :

**2018 :**

- ✓ 3,6 millions de bénéficiaires,
- ✓ de 48 à 227 € (150 € en moyenne),
- ✓ Plafond de ressources : 7 700 euros (revenu fiscal de référence par part).

**2019 :**

- ✓ 5,6 millions de bénéficiaires,
- ✓ de 48 à 277 €,
- ✓ Plafond de ressources : 10 700 euros (revenu fiscal de référence par part).



Pour tout savoir sur mes démarches et mes droits :

Je consulte le site internet [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr) ou je contacte le **0 800 112 212** Service & appel gratuits